SERVICE

Livret du Service Après-Vente Volkswagen

Conservez toujours
ici
le plus récent
rapport sur l'état
du véhicule

Emplacement pour
la plaquette ADREMA

Vous avec trouvé dans ce Livret du Service Après-Vente Volkswagen tous les détails sur ce qui doit être vérifié et entretenu sur votre Volkswagen et à quel moment les travaux doivent être exécutés.

Votre Atelier VW est parfaitement au courant de la façon dont cela doit être fait.

La Notice d'Entretien vous indique comment utiliser et conduire votre véhicule.

L'avez-vous déjà lue? A notre avis: c'est votre intérêt.

© 1971 VOLKSWAGENWERK AKTIENGESELLSCHAFT
Tous droits réservés. Réimpression, reproduction, traduction interdites sans notre autorisation écrite.

VOLKSWAGENWERK AKTIENGESELLSCHAFT
556.228.40 · Imprimé en Allemagne 1.71

Service de graissage VW

Un service de graissage est prévu pour votre véhicule à 5 000, 15 000, 25 000 km (3 000, 9 000, 15 000 milles) et ainsi de suite. Les travaux suivants doivent être exécutés:

Travaux	Types 1	2	3	4
Moteur: changer l'huile, nettoyer le tamis d'huile	●	●	●	●
* Charnières des portes: lubrifier	—	—	—	●
Batterie: vérifier le niveau de l'électrolyte, si nécessaire ajouter de l'eau distillée	●	●	●	●

Il est recommandé à cette occasion de faire vérifier en plus l'épaisseur des garnitures des freins si vous conduisez volontiers de manière sportive ou si vous circulez principalement en ville.

* Les charnières des portes doivent être graissées tous les trois mois.

Bon de Garantie

pour le véhicule automobile VW neuf

Type/Modèle: ☐☐☐☐☐☐

Châssis no.: ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

Moteur no.: ☐☐☐☐☐☐☐☐

(en vertu de nos **Conditions de Garantie** imprimées au verso).

La période de garantie du véhicule désigné ci-dessus commence le jour où l'Agent VW en a effectué la livraison à l'acheteur, c'est-à-dire

le _____

(à compléter par l'Agent VW)

et expire au plus tard six mois après cette date, sauf si le véhicule atteint 10 000 kilomètres (6 000 milles) avant l'expiration de ces six mois. Dans ce cas, la garantie expire au 10 000ème kilomètre (6 000ème mille) parcouru.

Ce Bon de Garantie est à présenter lors de toute demande d'application des Conditions de Garantie.

VOLKSWAGENWERK AKTIENGESELLSCHAFT

ppa.

Sceau de l'Agent VW ayant vendu le véhicule

Conditions de Garantie VW

Les conditions de garantie ci-après sont valables pour tous les modèles et types de véhicules VW, ainsi que pour les pièces détachées entrant dans leur fabrication (y compris les ensembles et pièces d'échange-standard), pour autant que ce matériel soit fourni par la Volkswagenwerk. Ces conditions sont également valables pour les pièces non fabriquées par la Volkswagenwerk mais qui sont utilisées par elle pour l'assemblage de ses véhicules ou distribuées à titre de pièces détachées.

1. Pour être admises, les demandes d'application des conditions de garantie ne peuvent être introduites qu'auprès d'un Agent VW ou d'un Atelier Autorisé VW. L'introduction de ces demandes doit s'effectuer immédiatement après la constatation du défaut. Les travaux de réparation doivent être effectués par un Agent VW ou dans un Atelier Autorisé VW.

2. Nos fournitures sont garanties contre tout défaut d'usinage ou de matière en fonction du niveau des techniques de fabrication actuelles. La garantie commence le jour de leur livraison à l'acquéreur par l'Agent VW ou par l'Atelier Autorisé VW et dure six mois au plus.

   Elle cessera de produire ses effets avant cette date dès que le véhicule aura parcouru 10 000 kilomètres (6 000 milles).

   Pour les véhicules dont l'assemblage n'a pas été effectué dans nos usines, nous n'accordons la garantie que pour les pièces qui ont été fournies par nous-mêmes.

3. La garantie se borne, selon notre convenance, à l'échange ou à la réparation des pièces dont nous reconnaissons qu'elles présentent un défaut d'usinage ou de matière. La firme ayant reçu la demande devra, par l'intermédiaire de l'importateur compétent, faire expédier ou soumettre à la Volkswagenwerk ou à un mandataire de celle-ci les pièces remplacées.

Entretien VW (individuel)

Les travaux suivants peuvent être à prévoir suivant l'état du véhicule. Leur exécution est nécessaire pour maintenir la sécurité routière et la sécurité de fonctionnement de votre Volkswagen.

Travaux	Types 1	2	3	4
Courroie: retendre ou remplacer	●	●	●	●
Pompe à essence: nettoyer le filtre	●	●	●	●
Distributeur (allumeur): régler l'angle de fermeture et le point d'allumage	●	●	●	●
Point d'allumage: régler	●	●	●	●
Tringlerie du carburateur: lubrifier	●	●	●	●
Aération du carter-moteur: remplacer le clapet-caoutchouc	●	●	●	—
Embrayage: régler la garde de la pédale	●	●	●	●
Véhicules avec Automatic a - régler le jeu de l'embrayage de coupure b - vérifier le niveau d'huile de la boîte, si nécessaire le compléter (huile hypoïde)	●	—	—	—
Huile de moteur: compléter	●	●	●	●
Boîte de vitesses mécanique: vérifier le niveau d'huile, le compléter si nécessaire (huile hypoïde)	●	●	●	●
Leviers de suspension supérieurs: régler le jeu axial	—	—	●	—
Mécanisme de direction: régler le jeu du galet ou du secteur par rapport à la vis sans fin	●	●	●	—
Frein à pied: régler	●	●	●	●
Frein à main: régler	●	●	●	●
Liquide de frein: compléter	●	●	●	●
Raclettes (ou caoutchoucs) d'essuie-glace: remplacer	●	●	●	●
Lave-glace: remplir, si nécessaire rectifier la position des gicleurs	●	●	●	●
Batterie: nettoyer et graisser les bornes	●	●	●	●
Serrures des portes: graisser	●	●	●	●

Travaux	Types 1	2	3	4
Travaux supplémentaires à 50 000, 100 000 km (30 000, 60 000 milles) et ainsi de suite.				
* Véhicules avec boîte automatique remplacer le lubrifiant ATF, nettoyer le carter d'huile et le tamis. Remplacer le joint du carter d'huile	—	—	●	●
Roulements des roues avant: nettoyer, remplir de graisse et régler (y compris dépose et repose des deux tambours ou disques de frein)	●	●	●	●
Véhicules avec train arrière à bras obliques: nettoyer les roulements de roues arrière, les remplir de graisse (y compris dépose et repose des deux tambours de frein et des arbres de roues)	●	—	●	●
Rotules guides des éléments de suspension AV: vérifier le jeu axial	●	—	—	●

* En cas de conditions d'utilisation extrêmes, le lubrifiant de la boîte (ATF) doit être remplacé tous les 30 000 km (18 000 milles).

Attention: Le liquide de tout le système de freinage doit être remplacé entièrement tous les deux ans. En même temps, doivent être effectués le contrôle du fonctionnement du commutateur du voyant et du contacteur du circuit de freinage ainsi que le contrôle de la pression du compensateur de freinage sur les véhicules du type 4.

Les pièces ayant fait l'objet d'un remplacement restent la propriété de la Volkswagenwerk.
Les frais entraînés par la dépose, la repose et l'expédition des pièces remplacées en application des conditions de garantie ne seront pas supportés par le client.

4. Est exclue toute indemnisation par nous des dommages directement ou indirectement subis.

5. Un recours tendant à obtenir une résiliation du contrat d'achat ou une réduction de prix ne sera recevable que si la Volkswagenwerk est dans l'impossibilité de supprimer l'avarie.

6. La garantie sera retirée:

   a) lorsque des modifications non autorisées par la Volkswagenwerk ont été apportées à du matériel de sa fabrication;

   b) lorsque des pièces, dont l'emploi n'a pas été autorisé par la Volkswagenwerk, ont été montées sur du matériel de sa fabrication et lorsqu'il résulte de notre examen que l'avarie a été causée par les changements tels qu'ils sont mentionnés au point a) ou par le montage de pièces tel qu'il est mentionné au point b).

   La garantie est également retirée quand l'acheteur n'a pas respecté les prescriptions d'utilisation du matériel publiées dans la Notice d'Entretien.

7. L'application des conditions de garantie est également exclue lorsque les défectuosités résultent d'une usure normale des pièces, d'une négligence, d'une utilisation inadéquate du matériel, du stockage ou de la corrosion.

Le système de diagnostic et d'entretien Volkswagen

– une évolution dans le monde entier du Service Après-Vente VW –

est le procédé moderne, économisant le temps et les frais, pour effectuer un contrôle complet de la sécurité de fonctionnement de votre Volkswagen.

Le nouveau système tient compte des conditions actuelles de circulation en assurant la sécurité routière de votre véhicule: vous avez la garantie que les défauts sont décelés avec une plus grande certitude lors de leur apparition et supprimés en temps plus opportun. Le nouveau système est la clé de l'estimation de votre véhicule.

Le système de diagnostic et d'entretien VW met la technique de contrôle récente à la disposition du Service Après-Vente VW: les ateliers VW du monde entier travaillent avec les appareils de contrôle électroniques et mécaniques les plus modernes spécialement mis au point pour votre Volkswagen.

Travaux	Types 1	2	3	4
Parcours d'essai:				
Vérifier l'efficacité des freins au pied et à main, vérifier le fonctionnement de l'embrayage, vérifier le chauffage et l'aération, vérifier et si nécessaire rectifier le réglage du ralenti à moteur chaud, contrôle visuel de l'étanchéité des cache-culbuteurs Vérifier la souplesse de la direction	●	●	●	●
Filtre à huile: contrôle visuel de l'étanchéité	–	–	–	●
Sur les véhicules avec servofrein: vérifier le fonctionnement	–	●	–	–
Sur les véhicules avec système d'épuration des gaz d'échappement: après le parcours d'essai, vérifier le fonctionnement du régulateur de papillon	●	●	–	–
Sur les véhicules avec injection d'essence, après le parcours d'essai: vérifier le fonctionnement de l'interrupteur de papillon	–	–	●	–
Sur les véhicules avec boîte automatique: vérifier le fonctionnement du kickdown	–	–	●	●
Travaux supplémentaires à 20 000, 40 000 km (12 000, 24 000 milles) et ainsi de suite.				
Véhicules avec injection d'essence: remplacer le filtre à essence	–	–	●	●
Distributeur (allumeur): remplacer les contacts de rupteur, régler l'angle de fermeture et le point d'allumage	●	●	●	●
Bougies: remplacer	●	●	●	●
Travaux supplémentaires à 30 000, 60 000 km (18 000, 36 000 milles) et ainsi de suite.				
* Train avant: graisser	–	●	–	–

* Si le véhicule roule moins de 30 000 kilomètres (18 000 milles) par an, le train avant (type 2) doit être graissé une fois dans l'année.

Entretien VW (obligatoire)

Les travaux suivants sont exécutés à 10 000, 20 000, 30 000 km (6 000, 12 000, 18 000 milles) et ainsi de suite. Ils dépendent en partie du type et du modèle de votre Volkswagen.

Travaux	Types 1	2	3	4
Moteur: changer l'huile, nettoyer le tamis d'huile	●	●	●	●
Moteur: régler le jeu des soupapes et remplacer les joints des cache-culbuteurs	●	●	●	●
Filtre à air: vérifier, nettoyer si nécessaire le corps inférieur et ravitailler avec de l'huile fraîche	●	●	●	●
Charnières et arrêts des portes: graisser	●	●	●	●
VW 181: a – Charnières de capot et du châssis d'essuie-glace: graisser b – Articulations de la tringlerie d'essuie-glace: graisser	●	–	–	–
Filtre à huile: remplacer	–	–	–	●
* Train avant: graisser	●	–	●	–
Véhicules avec Automatic a - nettoyer le filtre à air de l'électrovanne de commande b - vérifier, nettoyer et régler si nécessaire les contacts du levier sélecteur c - vérifier (si nécessaire compléter) le niveau du lubrifiant dans le réservoir d'alimentation du convertisseur (utiliser uniquement des lubrifiants ATF avec l'estampille Dexron) d - vérifier et resserrer si nécessaire les écrous de fixation du couvercle de boîte	●	–	–	–
Véhicules avec boîte automatique a - contrôler (avec la jauge) le niveau du lubrifiant de la boîte automatique, le compléter si nécessaire (utiliser uniquement des lubrifiants ATF avec l'estampille Dexron) b - vérifier le niveau de l'huile hypoïde dans la transmission, le compléter si nécessaire c - vérifier le serrage des boulons de fixation du carter d'huile, les resserrer si nécessaire	●	–	●	●
Compensateur de freinage: vérifier le fonctionnement	–	–	–	●
Véhicules avec attelage de remorque: vérifier le serrage des raccords par vis, si nécessaire les resserrer	●	●	●	●

* Si le véhicule roule moins de 10 000 kilomètres (6 000 milles) par an, le train avant (types 1 et 3) doit être graissé une fois dans l'année.

Grâce au diagnostic: entretien individuel

Le système de diagnostic et d'entretien Volkswagen comporte trois parties:

Le diagnostic VW

L'entretien VW

L'analyse de réparation VW

Le diagnostic VW précède toujours l'entretien effectué régulièrement; il comprend les travaux de contrôle mentionnés dans le programme du Livret de Service Volkswagen et est exécuté par un test-mécanicien spécialement formé dans ce but. Au cours de l'entretien qui suit, sont effectués les moindres travaux de graissage et d'entretien qui sont nécessaires en général sur chaque Volkswagen après 10000 km (6000 milles). Si, en outre, des travaux supplémentaires d'entretien doivent être prévus, ils résultent du diagnostic VW.

Avec le nouveau système, nous offrons ainsi à nos clients un entretien totalement individuel pour chaque véhicule:

Tout ce qui est important sur votre véhicule au point de vue sécurité routière et sécurité de fonctionnement est contrôlé. Quand cela est nécessaire, nous réglons, nous resserrons, nous rectifions et nous faisons les pleins sur chaque véhicule individuellement.

Grâce à l'entretien individuel: frais d'entretien individuels

Pour le système de diagnostic et d'entretien Volkswagen, les frais sont déterminés individuellement. Les prix sont fixés ensemble pour le diagnostic VW, les travaux d'entretien obligatoires et individuels.

Ces prix que vous pourrez demander dans tous les Ateliers VW, ne sont cependant valables que si les travaux sont exécutés dans le cadre du système de diagnostic et d'entretien VW.

Une bonne nouvelle:
L'inspection VW à 1 000 km (600 milles) ainsi que les quatre diagnostics suivants sur votre véhicule neuf sont gratuits.

Nouveau et particulièrement important: Le rapport sur l'état du véhicule

Après chaque diagnostic VW, vous recevez un rapport écrit vous fournissant les indications sur l'état technique actuel de votre véhicule. Ce rapport est la base de la détermination des travaux individuels d'entretien nécessaires et vous fournit, à la rubrique analyse des réparations, les indications et les recommandations pour les travaux de remise en état éventuellement nécessaires qui ne peuvent pas être effectués dans le cadre de l'entretien VW. Prenez contact avec le conseiller-clientèle de votre atelier VW pour qu'il vous fournisse des explications sur l'état de votre véhicule; il pourra vous dire si l'un ou l'autre des points signalés est particulièrement urgent à revoir.

Travaux	Types 1	2	3	4
23 Direction: vérifier le jeu	●	●	●	●
24 Mécanisme de direction: contrôle visuel de l'étanchéité	—	●	—	—
25 Carrossage et parallélisme: vérifier	●	●	●	●
26 Amortisseurs et amortisseur de direction: contrôle visuel de l'étanchéité et de la fixation (jeu)	●	●	●	●
Freins, roues, pneus				
27 Système de freinage: vérifier l'état et l'étanchéité des tuyaux, des flexibles et des raccords	●	●	●	●
28 Pédale de frein: vérifier le jeu et la course à vide de la pédale	●	●	●	●
29 Frein à main: contrôler la course à vide du levier	●	●	●	●
30 Réservoir du liquide de frein: vérifier le niveau du liquide	●	●	●	●
31 Garnitures des freins: vérifier l'épaisseur	●	●	●	●
32 Pneus: contrôler l'état (usure et détériorations)	●	●	●	●
33 Pression des pneus: vérifier et rectifier	●	●	●	●
34 Roues: vérifier le serrage des boulons/écrous de fixation, les resserrer si nécessaire	●	●	●	●
Equipement électrique				
35 Tous les appareils consommateurs de courant: vérifier le fonctionnement	●	●	●	●
36 Phares: vérifier et régler	●	●	●	●
37 Raclettes d'essuie-glace: vérifier	●	●	●	●
38 Lave-glace: vérifier le fonctionnement, contrôler la position des gicleurs	●	●	●	●
39 Batterie: contrôler l'état extérieur, la tension et le niveau de l'électrolyte, si nécessaire ajouter de l'eau distillée	●	●	●	●
Carrosserie				
40 Serrures des portes: contrôler le fonctionnement	●	●	●	●
Parcours d'essai (seulement après le diagnostic seul)				
41 Contrôler l'efficacité des freins au pied et à main. Vérifier le fonctionnement de l'embrayage. Contrôler l'ouverture et la fermeture régulières des clapets de chauffage. Contrôler la souplesse de la direction	●	●	●	●

Diagnostic VW

Au cours du diagnostic VW, les postes de contrôle suivants ont été vérifiés et les défectuosités, constatées dans le rapport sur l'état du véhicule, marquées d'une croix.

	Travaux	Types 1	2	3	4
	Moteur et embrayage				
1	Courroie: vérifier la tension et l'état	●	●	●	●
2	Distributeur (allumeur): vérifier l'angle de fermeture et le point d'allumage (supprimé à 20 000, 40 000 km/12 000, 24 000 milles et ainsi de suite)	●	●	●	●
3	Bougies: nettoyer, régler et vérifier l'écartement des électrodes, si nécessaire remplacer les bougies, vérifier la compression	●	●	●	●
4	Préchauffage du carburateur: vérifier le volet de régulation d'air chaud	●	●	●	—
5	Tringlerie du carburateur: vérifier le graissage	●	●	●	●
6	Aération du carter-moteur: vérifier le clapet-caoutchouc	●	●	●	—
7	Conduite de préchauffage: vérifier le volet (moteur à un carburateur)	—	—	●	—
8	Prise d'air: vérifier les trappes d'écoulement d'eau et le soufflet	—	—	●	●
9	Chauffage électrique à essence: vérifier le fonctionnement	●	●	●	●
10	Echappement: vérifier l'état	●	●	●	●
11	Embrayage: vérifier la garde de la pédale	●	●	●	●
12	Véhicules avec Automatic: a - vérifier le jeu de l'embrayage de coupure b - contrôle visuel de l'étanchéité du circuit du convertisseur	●	—	—	—
13	Moteur: vérifier le niveau d'huile	●	●	●	●
14	Moteur: contrôle visuel de l'étanchéité	●	●	●	●
	Train arrière et boîte-pont				
15	Manchettes des articulations: vérifier (étanchéité, endommagements)	●	●	●	●
16	Train arrière et boîte-pont: contrôle visuel de l'étanchéité	●	●	●	●
17	Véhicules avec boîte automatique: contrôle visuel de l'étanchéité	—	—	●	●
18	Amortisseurs: contrôle visuel de l'étanchéité et de la fixation (jeu)	●	●	●	●
	Train avant et direction				
19	Articulations des barres de direction: vérifier le jeu et la fixation, vérifier les capuchons antipoussière	●	●	●	●
20	Rotules: vérifier le jeu axial, vérifier les capuchons antipoussière et la fixation des capuchons de fermeture	●	●	●	—
21	Rotules-guides des éléments de suspension AV: vérifier les capuchons antipoussière	●	—	—	●
22	Leviers de suspension supérieurs: vérifier le jeu axial	—	—	●	—

Si des avaries sérieuses, des défauts d'étanchéité, etc., nécessitant une réparation, ont été constatés, votre conseiller-clientèle vous fera des propositions de réparations et établira également, sur votre demande, un devis des coûts. Vous aurez ainsi la possibilité de décider si vous voulez faire exécuter les travaux immédiatement ou plus tard.

Votre avantage: suivez notre recommandation

En apposant son sceau sur les cartes justificatives, au milieu du Livret, l'atelier VW confirme que les travaux prévus, dont l'exécution régulière correspond à votre propre intérêt, ont été effectués conformément aux prescriptions. Lorsque la période de garantie est expirée, continuez à faire surveiller et contrôler votre véhicule par votre atelier VW, conformément au système de diagnostic et d'entretien Volkswagen mis au point pour vous – ceci ne peut représenter qu'un avantage pour vous.

Le Livret du Service Après-Vente et le rapport sur l'état du véhicule: une attestation de qualité

Si vous désirez vous séparer un jour de votre VW, le Livret du Service Après-Vente Volkswagen, tenu à jour, et un rapport «récent» sur l'état du véhicule persuaderont votre acheteur éventuel de la qualité de votre véhicule. Il n'est pas possible de trouver une meilleure référence! Conservez donc toujours le plus récent rapport sur l'état du véhicule dans le Livret – une pochette est prévue à cet effet au revers de la première page de la couverture.

Un diagnostic VW peut-il être aussi effectué séparément — sans entretien?

Vous avez la possibilité de faire effectuer à tout moment un diagnostic VW, indépendamment de l'entretien régulier, dans chacun des milliers d'ateliers VW.

En créant ce nouveau système, nous avons en effet pris en considération les expériences des dernières années qui, compte tenu de la densité du trafic en augmentation considérable et de l'accroissement consécutif des exigences concernant la sécurité, ont prouvé qu'une automobile devait être soumise au minimum une fois par an à un examen approfondi au point de vue technique.

C'est pourquoi, nous recommandons au conducteur qui roule moins de 10000 km (6000 milles) par an, de faire effectuer un diagnostic (sans entretien) entre les intervalles prescrits (kilométrage ou millage). Des cases pour le sceau de l'agent sont également prévues au milieu du Livret pour la justification des diagnostics isolés. Dans de nombreux cas, pour gagner du temps, on peut faire effectuer un tel diagnostic en même temps que le service de graissage le plus rapproché.

Travaux	Type 1	2	3	4
Articulations des barres de direction: vérifier la fixation, vérifier les capuchons antipoussière	●	●	●	●
Rotules guides des éléments de suspension AV: vérifier les capuchons antipoussière	●	—	—	●
Rotules: vérifier les capuchons antipoussière et la fixation des capuchons de fermeture	●	●	●	—
Roues:				
a - Vérifier et rectifier la pression des pneus	●	●	●	●
b - Vérifier le serrage des boulons/écrous de fixation, les resserrer si nécessaire	●	●	●	●
Système de freinage:				
a - Vérifier l'état et l'étanchéité des tuyaux, des flexibles et des raccords	●	●	●	●
b - Vérifier le niveau du liquide de frein	●	●	●	●
c - Vérifier le jeu et la course à vide de la pédale de frein	●	●	●	●
d – Contrôler la course à vide du levier de frein à main	●	●	●	●
Equipement électrique:				
a - Vérifier le fonctionnement de tous les appareils consommateurs de courant	●	●	●	●
b - Vérifier et régler les phares	●	●	●	●
Parcours d'essai:				
Contrôler l'efficacité des freins au pied et à main, vérifier le fonctionnement de l'embrayage, vérifier le fonctionnement du chauffage et de l'aération, vérifier et régler, si nécessaire, le ralenti (à moteur chaud), contrôle visuel de l'étanchéité des cache-culbuteurs	●	●	●	●
Véhicules avec système d'épuration des gaz d'échappement: après le parcours d'essai, vérifier le fonctionnement du régulateur de papillon	●	●	—	—
Véhicules avec injection d'essence: après le parcours d'essai, vérifier le fonctionnement de l'interrupteur de papillon	—	—	●	—
Filtre à huile: contrôle visuel de l'étanchéité (après le parcours d'essai)	—	—	—	●

Inspection VW

L'exécution de l'inspection VW (services de graissage et d'entretien VW) à 1 000 km (600 milles) (à effectuer entre 800 et 1 200 km/500 et 750 milles) est indispensable pour obtenir la demande d'application des conditions de garantie. L'huile pour le moteur et la boîte de vitesses et le filtre à huile seront facturés.

Travaux	Type 1	2	3	4
Service de graissage				
Moteur: changer l'huile, nettoyer le tamis d'huile, contrôle visuel de l'étanchéité	●	●	●	●
Filtre à huile: remplacer	—	—	—	●
Boîte de vitesses mécanique: changer l'huile hypoïde, nettoyer les vis-bouchons de vidange magnétiques. Contrôle visuel de l'étanchéité	●	●	●	●
Réducteurs de vitesse VW 181: changer l'huile hypoïde	●	—	—	—
Véhicules avec Automatic: changer l'huile hypoïde, nettoyer la vis bouchon de vidange magnétique, déposer, reposer et nettoyer le couvercle de boîte, remplacer le joint du couvercle. Contrôle visuel de l'étanchéité	●	—	—	—
Véhicules avec boîte automatique: contrôle visuel de l'étanchéité	—	—	●	●
Lave-glace: remplir, si nécessaire rectifier la position des gicleurs	●	●	●	●
Service d'entretien				
Arbres de roues AR: vérifier le serrage des écrous crénelés, les resserrer si nécessaire	●	●	●	—
Courroie: vérifier la tension	●	●	●	●
Moteur: régler le jeu des soupapes et remplacer les joints des cache-culbuteurs	●	●	●	●
Point d'allumage: régler	●	●	●	●
Embrayage: régler la garde de la pédale	●	●	●	●
Manchettes des articulations: vérifier (étanchéité et endommagements)	●	●	●	●
Véhicules avec boîte automatique: vérifier le serrage des boulons de fixation du carter d'huile, les resserrer si nécessaire	—	—	●	●
Véhicules avec train AR à bras obliques: a - Vérifier la fixation des vis des joints homocinétiques, les resserrer si nécessaire	●	●	●	●
b - Vérifier le serrage des écrous du support-moteur, les resserrer si nécessaire	—	—	●	—

A lire attentivement

Le Livret du Service Après-Vente Volkswagen est valable jusqu'à 100 000 km (milles). Un carnet est placé dans la pochette en plastique protégeant la couverture; le numéro du châssis de votre véhicule est mentionné sur cette couverture. L'échelle graduée figurant sur la couverture vous indique d'un coup d'œil le service de diagnostic et d'entretien suivant.

Le carnet contient douze cartes perforées: une pour l'inspection à la livraison – votre agent VW vous a déjà remis celle-ci lors de l'inspection de votre véhicule neuf – une, valable comme bon, pour l'inspection VW gratuite effectuée à 1 000 km (600 milles); les quatre suivantes, également valables comme bons, peuvent être remises en paiement lors des diagnostics et entretiens VW réguliers à venir, à effectuer à 10 000, 20 000, 30 000 et 40 000 km (6 000, 12 000, 18 000, 24 000 milles); mais elles peuvent également – indépendamment du kilométrage (millage) – être utilisées à tout moment pour le diagnostic seul, effectué gratuitement. Les six cartes restantes sont destinées aux diagnostics VW payants et doivent être présentées à l'atelier VW lors de la passation de commande d'un diagnostic et d'un entretien VW à partir de 50 000 km (30 000 milles).

Les cinq bons ne sont valables, lors de la passation d'une commande, que s'ils se trouvent dans le carnet portant le numéro de châssis de votre véhicule; les bons détachés ne seront pas acceptés. En outre, les bons sont uniquement valables pour le véhicule portant le numéro de châssis mentionné sur la couverture – ils ne peuvent donc pas être utilisés pour d'autres véhicules. Les bons perdus ne seront pas remplacés.

La Volkswagenwerk traite toutes les cartes perforées sur ordinateurs. Pour être utilisables, les cartes perforées ne doivent avoir été ni endommagées ni pliées. Il est donc indispensable de les traiter avec le plus grand soin – la meilleure façon est de conserver le carnet de cartes perforées dans le Livret.

L'inspection VW effectuée à 1 000 km (600 milles) – comprenant un service de graissage et d'entretien – est particulièrement importante pour le fonctionnement futur impeccable et la sécurité de votre Volkswagen ainsi que pour le maintien de votre droit de recours à la garantie. Il est donc absolument indispensable de faire effectuer dans un atelier VW l'inspection VW gratuite à 1 000 km (600 milles).

Vous aurez ainsi la garantie, dans chaque atelier VW d'Allemagne ou de l'étranger, que les travaux mentionnés dans le programme du Livret seront exécutés d'après nos directives. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications.

Le «Contrôle» dans le cadre du diagnostic VW n'implique pas: la dépose et la repose, le réglage, la rectification, le resserrage, la correction et les pleins, à l'exception de la dépose et de la repose des bougies, du plein d'eau distillée (batterie), du réglage des phares, de la vérification de la pression des pneus et du resserrage des boulons (ou écrous) de roues.

Les pièces détachées, les bougies ainsi que les huiles, les graisses, les produits de nettoyage, etc., seront facturés en plus.

La propreté est la base de tout travail soigné: le lavage d'un véhicule peut donc être nécessaire avant l'exécution des travaux et sera facturé en supplément.

VOLKSWAGENWERK AKTIENGESELLSCHAFT

Inspection à la livraison effectuée le à km/milles	**1 000 km** **600 milles** **Inspection** (sceau) effectués le à km/milles	**5 000 km** **3 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à km/milles
25 000 km **15 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à km/milles	**30 000 km** **18 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles	**35 000 km** **21 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à km/milles
55 000 km **33 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à km/milles	**60 000 km** **36 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles	**65 000 km** **39 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à km/milles
85 000 km **51 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à milles	**90 000 km** **54 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles	**95 000 km** **57 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à milles

WD 11 **Diagnostic sans entretien** (sceau) effectué le à km/milles	**WD 11** **Diagnostic sans entretien** (sceau) effectué le à km/milles	**WD 11** **Diagnostic sans entretien** (sceau) effectué le à km/milles
WD 11 **Diagnostic sans entretien** (sceau) effectué le à km/milles	**WD 11** **Diagnostic sans entretien** (sceau) effectué le à km/milles	**WD 11** **Diagnostic sans entretien** (sceau) effectué le à km/milles

Indications supplémentaires:

90 000 milles **WO 30** **Remplacement du lubrifiant ATF** (sceau) effectué le à milles	**90 000 milles** **WO 40** **Nettoyage des roulements des roues AR** (sceau) effectué le à milles	**90 000 milles** **WO 50/51** **Nettoyage des roulements des roues AV** (sceau) effectué le à milles
100 000 milles **WO 30** **Remplacement du lubrifiant ATF** (sceau) effectué le à milles	**100 000 milles** **WO 40** **Nettoyage des roulements des roues AR** (sceau) effectué le à milles	**100 000 milles** **WO 50/51** **Nettoyage des roulements des roues AV** (sceau) effectué le à milles
WO 64 **Remplacement du liquide de frein le . . .** (sceau) effectué le	**WO 64** **Prochain remplacement du liquide de frein le . . .** (sceau) effectué le	**WO 64** **Prochain remplacement du liquide de frein le . . .** (sceau) effectué le
WO 64 **Prochain remplacement du liquide de frein le . . .** (sceau) effectué le	**WO 64** **Prochain remplacement du liquide de frein le . . .** (sceau) effectué le	**WO 64** **Prochain remplacement du liquide de frein le . . .** (sceau) effectué le

10 000 km **6 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles	**15 000 km** **9 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à milles	**20 000 km** **12 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles
40 000 km **24 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles	**45 000 km** **27 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à km/milles	**50 000 km** **30 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles
70 000 km **42 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles	**75 000 km** **45 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à km/milles	**80 000 km** **48 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles
100 000 km **60 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à km/milles	**63 000 milles** **Service de graissage** (sceau) effectué le à milles	**66 000 milles** **Diagnostic et entretien** (sceau) effectués le à milles

69 000 milles	72 000 milles	75 000 milles	78 000 milles	81 000 milles	84 000 milles
Service de graissage	**Diagnostic et entretien**	**Service de graissage**	**Diagnostic et entretien**	**Service de graissage**	**Diagnostic et entretien**
(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)
effectué le	effectués le	effectué le	effectués le	effectué le	effectués le
à milles	à milles	à milles	à milles	à milles	à milles

87 000 milles	90 000 milles	93 000 milles	96 000 milles	100 000 milles
Service de graissage	**Diagnostic et entretien**	**Service de graissage**	**Diagnostic et entretien**	**Diagnostic et entretien**
(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)
effectué le	effectués le	effectué le	effectués le	effectués le
à milles	à milles	à milles	à milles	à milles

Ne négligez pas
de faire effectuer également les travaux d'entretien prescrits à des kilométrages (millages) importants. Ils sont essentiels pour garantir la sécurité routière et la sécurité de fonctionnement de votre véhicule.

50 000 km 30 000 milles	50 000 km 30 000 milles	50 000 km 30 000 milles	100 000 km 60 000 milles	100 000 km 60 000 milles	100 000 km 60 000 milles
WO 30 Remplacement du lubrifiant ATF	**WO 40 Nettoyage des roulements des roues AR**	**WO 50/51 Nettoyage des roulements des roues AV**	**WO 30 Remplacement du lubrifiant ATF**	**WO 40 Nettoyage des roulements des roues AR**	**WO 50/51 Nettoyage des roulements des roues AV**
(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)	(sceau)
effectué le	effectué le	effectué le	effectué le	effectué le	effectué le
à km/milles	à km/milles	à km/milles	à km/milles	à km/milles	à km/milles